

MAIRIE D'AUZIELLE



CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

En application de la délibération prise en Conseil Municipal du 11 juillet 2017,

Entre les soussignés,

D'une part,

Madame Michèle SEGAFREDO, Le Maire,
Représentant la Commune,

Et d'autre part, Monsieur/Madame :

Il a été convenu de la location de la **salle des Fêtes** du au
Pour y organiser :

Dans les conditions suivantes :

1. **A titre gracieux,**
2. L'organisateur utilisant le local justifie d'une **souscription d'assurance responsabilité civile N°.....** ,
3. Les effectifs accueillis simultanément n'excéderont pas **130 personnes**,
4. La présente location fera l'objet d'un **Etat des Lieux** avant et après utilisation,
5. **Deux chèques de caution** seront versés lors de la signature de la présente convention et restitués une semaine après la festivité « sous conditions » :
 - a. **Qu'aucune casse et détérioration** de matériels prêtés de la salle ne soient constatées **≡ 1 chèque de caution de 800€ à l'ordre du Trésor Public**
 - b. Que tout le local soit rendu propre, rangé et sol lavé **≡ 1 chèque de caution de 200€ à l'ordre du Trésor Public**

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Astreinte élu : 06 02 27 73 11 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h/ 14h-18h, vendredi 9h-12h et 14h-17h

MAIRIE D'AUZIELLE

Si ces conditions ne sont pas respectées **le/les chèque(s) de caution sera(ont) alors encaissé(s),**

6. L'organisateur reconnaît avoir été informé des dispositions relatives à la sécurité et s'engage à les faire respecter,
7. En cas d'incendie ou autre, l'organisateur est seul responsable de l'évacuation de la salle,
8. La présente convention peut être dénoncée :
 - a. Par la commune à tout moment pour cas de force majeure,
 - b. Par l'organisateur pour cas de force majeure dans un **délai de cinq jours** avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.

LU ET APPROUVE
L'organisateur,

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO